



avance des frais nourriture essence peages

Par **carlhelias**, le **18/06/2012** à **18:26**

mon patron m a embaucher comme apprenti vendeur pour une licence économique et me fait payer l avance des frais nourriture péage essence le problème c est que il mets de plus en plus de temps a me rembourser dois je continuer ou me mettre en arrêt maladie sachant que mes frais s élèvent a plus que mon salaire je touche 800 euros par mois*

Par **janus2fr**, le **18/06/2012** à **18:40**

[citation]dois je continuer ou me mettre en arrêt maladie[/citation]

Bonjour,

Quel rapport entre le remboursement des frais et un éventuel arrêt maladie ?

En règle général, ce n'est pas le salarié qui décide de se mettre en arrêt maladie, mais le médecin s'il juge l'état de santé du salarié incompatible avec son activité professionnelle.

Par **P.M.**, le **18/06/2012** à **22:13**

Bonjour,

Effectivement, l'arrêt-maladie n'a pas pour vocation de régler les litiges et conflits dans l'exécution du contrat de travail, c'est plutôt le référé devant le Conseil de Prud'Hommes en l'occurrence...

Par **rugbys**, le **19/06/2012** à **10:54**

Bonjour,

Vous pouvez proposer à votre employeur de vous faire "une avance sur frais" qui serait renouvelée à chaque note de frais que vous établirez.

Cdlt